

LE DOSSIER DU MOIS



La chaîne de production dans l'usine La Lauragaise, le nouveau nom d'entreprise de transformation de la viande française Spanghero, à Castelnaudary.

Spanghero et sa viande de cheval, la fermeture de l'abattoir Gad en Bretagne ou encore les suppressions d'emplois chez Candia posent question sur les dérives des coopératives agricoles dont la vocation fondatrice consiste à protéger l'agriculture familiale.

Il y a eu Candia et son écrémage massif ; puis Spanghero et sa trop fameuse viande de cheval ; et pour finir la Cecab, à qui l'on doit un récent épisode de la crise bretonne, propriétaire de l'abattoir Gad, dont la décapitation a mis le feu à Lampaul-Guimiiliau cet automne. Leur point commun : être des coopératives (ou « filiales de », dans le cas de Spanghero), objets chéris d'une économie sociale agricole sur laquelle reposent bien des attentes.

Doit-on dire reposaient ? Depuis un an et demi, des coops agricoles font la une, et pour des raisons incertaines. Des marques qui alimentent notre quotidien tournent au vinaigre. Des valeurs, solidaires ou sociales, sont gâtées. Alors que s'ouvre, à la fin du mois, à Paris, le Salon de l'agriculture, manifestation populaire où la nostalgie de la France rurale croise les évolutions d'un secteur économique puissant,

De la coopérative agricole à l'empire industriel

un constat résonne dans les campagnes : le mouvement coopératif agricole a, çà et là, mal à sa vocation fondatrice, celle de promouvoir l'entraide, l'équité et la démocratie, mais aussi de protéger l'agriculture familiale.

Les premières coopératives paysannes éclosent en France peu après 1880. Elles sont le fruit hybride d'une révolution agricole qui a vu les exploitants familiaux accéder à la propriété et à l'autonomie, et d'une révolution industrielle capitaliste qui amorce la pression sur la production. Visant à aider les paysans à s'adapter aux conditions techniques et économiques nouvelles, la diffusion des connaissances ou les groupements d'achat seront leur premier terreau (1).

UN ESPRIT MUTUALISTE

Mais c'est la grande crise agricole des années 1930 qui les fera mûrir. L'arrivée des tracteurs et des engrais, combinée aux politiques défaillantes ont fini par conduire à la surproduction. Les récoltes s'amoncellent dans les fermes. Le blé et le vin ne se vendent plus. Les prix s'écroulent.

Avant même l'État, les agriculteurs réagissent, et s'organisent face aux négociants. Les coops céréalières fleurissent à l'échelle cantonale. Elles rachètent les surplus de fins

de campagne et les stockent, pour en étaler la revente dans le temps. Bref, elles régulent. Foin de concurrence entre celles d'un même département : les prix sont établis communément, le produit de la vente redistribué. Alors qu'émerge partout en France un esprit mutualiste dont elles se font partie prenante, elles acquièrent une place incontournable dans les politiques agricoles, et la conservent jusqu'à la fin des années 1950.

Le grand tournant s'opère là. Poussées par une déferlante d'innovations, l'augmentation continue de la production et les politiques publiques, notamment européenne, cherchant à faire face aux formes nouvelles de grande distribution, beaucoup de coopératives visent de nouveaux marchés. Elles s'ouvrent sur l'extérieur, cherchent à accroître leur capacité concurrentielle, s'intègrent dans la commercialisation et la transformation.

Le début des années 1970 verra l'avènement des concentrations et fusions. En quête d'économie d'échelle, les coops départementales absorbent les cantonales, avant de se faire elles-mêmes gober par les régionales. Se créent des groupes, qui rachètent des entreprises, multiplient les filiales aux statuts non coopératifs. Des empires se constituent. Le semencier Lima-

Suite page II

LES REPÈRES

40 %

C'est le poids que pèsent les coopératives agricoles françaises dans l'activité agroalimentaire. Derrière ces chiffres sont présentes des centaines de marques connues, dont Candia, Isigny, Riches Monts, Douce France, Saint-Sever, etc.

Présentes dans tous les secteurs

Les coopératives sont présentes dans toutes les filières de production... Elles contrôlent la collecte et la mise en marché de 91 % de la production porcine, 70 % de la production de volailles, 59 % de la production ovine et 35 % de la production bovine. Elles commercialisent 35 % des fruits frais, 30 % des légumes frais et 10 % des pommes de terre. Elles sont aussi fortement spécialisées dans les produits laitiers, à 66 % pour le lait, 51 % pour le beurre, ou encore 65 % pour les fromages de chèvre.

Suite de la page 1

grain, qui, en 2012, affichait un chiffre d'affaires de 1,784 milliard d'euros et une croissance de 14,7 %, est de ces géants cannibales; il rivalise aujourd'hui avec les Monsanto, Bayer ou Syngenta, après avoir absorbé Vilmorin ou Brossard. Avec toujours ce même credo: offrir plus de débouchés aux coopérateurs (ici, les grands céréaliers).

Où l'on en vient aux dérives évoquées ci-dessus. Celle de l'affaire Spanghero, notamment, filiale de Lur Berri, coopérative béarnaise, exemplaire des dérives et de l'opacité d'une industrie agroalimentaire devenue tentaculaire, hors-sol et hors portée de ses adhérents.

Plus récemment, le mouvement des « bonnets rouges » aura cherché à détourner la colère des Bretons de l'impasse dans laquelle les a menés l'agroalimentaire locale. Entre autres, la Cécab, propriétaire de Gad et de Daucy, qui, tout en communiquant sur sa nature coopérative, liquide des sites afin de réaliser les économies d'échelle tant recherchées et maximiser ses profits (aux dernières nouvelles, ces sites devraient être repris par les coopératives régionales). Fin 2012, Candia décidait pareillement de supprimer trois de ses usines. La coopérative connaissait alors une perte nette de 26 millions d'euros. Mais sa maison mère, le groupe coopératif Sodiaal, cinquième laitier européen, propriétaire, entre autres, des marques Entremont, Yoplait, Le Rustique ou Richemont, affichait, en 2011, 4,42 milliards de chiffre d'affaires. Certes, les statuts coopératifs garantissent une affectation des résultats vers ses coopérateurs. Mais les méthodes de prédation s'avèrent souvent les mêmes que chez les grands groupes financiers.

On le voit, l'ESS agricole, secteur où la FNSEA est le syndicat dominant, est en tension. Si elle présente, à travers Coop de France, une image d'unité, elle recouvre une grande diversité de situations et de positionnements. Des débats l'agitent sur les valeurs et la gouvernance démocratique, sur la qualité et les questions environnementales. Des bastions résistent aux dérives libérales. Ils font école. La FNCUMA, structure de partage de matériel agricole, ou les Fermes de Figeac (lire ci-après) développent des pratiques nouvelles. Des agriculteurs retrouvent le sens de la coopération et s'engagent sur une distribution plus sociale. Amap et circuits courts témoignent de ce mouvement, qui questionne le productivisme aveugle et subventionné, et met en avant des démarches collectives, responsables socialement, environnementalement et nutritionnellement.

Face aux stratégies globales des multinationales, de nouvelles approches territoriales inventent des pratiques inédites. On citera, au Pays basque, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, structure populaire et progressiste animée notamment par des adhérents de la Confédération paysanne, contre laquelle ont longtemps bataillé le préfet et la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, dominée par la FNSEA. De quoi demeurer optimiste.

**MARIE-NOËLLE BERTRAND
ET JEAN-PHILIPPE MILESY**

(1) Source: Philippe Nicolas, *l'Économie rurale*, Inra, 1988.

LES REPÈRES

Opérations de croissance externe

D'après le site Coop de France, ces dernières années les rapprochements avec des sociétés concurrentes ou complémentaires se poursuivent tant en valeur qu'en nombre. Avec déjà 78 opérations repérées sur les dix premiers mois de l'année 2013, dont 39 pour les seuls mouvements entre coopératives.

LES ENTRETIENS

« Elles ne respectent plus le principe d'équité »

Pour Isabelle Daugreilh, vice-présidente du Modéf, la course à l'économie d'échelle dans laquelle se sont engagées les grandes coopératives fragilise les agriculteurs.



Les coopératives agricoles dérogent-elles à leur vocation ?

ISABELLE DAUGREILH.

Oui. Je m'en tiendrai à l'exemple des entreprises de transformation de canards, dont j'ai l'expérience. Il y a

encore quinze ans, nous avions, sur le canton, une petite coopérative, la Sita Foie Gras. Nous cherchions à améliorer nos revenus. On nous a dit que, pour trouver des débouchés, nous devions nous agrandir. La Sita a été rachetée par le groupe coopératif Maisadour, qui a également racheté l'usine de foie gras Delpeyrat. Aujourd'hui, il fait partie des « Trois Mousquetaires du foie gras ». Les deux autres sont les groupes coopératifs Euralis, qui a racheté Montfort-Foie Gras, et Lur Berri, propriétaire de Labeyrie... et de Spanghero. À eux trois, ils détiennent 80 % du marché.

Le système a-t-il tenu ses promesses ?

ISABELLE DAUGREILH. Nous avons tiré quelques avantages – obtenu, par exemple, que le prix du canard soit indexé sur celui du maïs. Mais la règle globale reste inchangée: soumises à la pression de la grande distribution, les coopératives, finissent par baisser les prix. En outre, elles ne respectent plus certains principes

« CELA CONTRIBUE À TIRER TOUS LES PRIX AGRICOLES VERS LE BAS ET À FRAGILISER LES EXPLOITATIONS FAMILIALES. »

essentiels. On offre des primes aux adhérents qui produisent plus de céréales et des réductions à ceux qui achètent le plus de semences ou d'engrais. Au final, plus on est gros, plus on y gagne. Est-ce l'esprit coopératif? L'agriculteur, enfin, est mis sous la dépendance de son entreprise. Nous n'avons plus le choix. Un éleveur de canards qui ne produit pas lui-même son maïs est obligé d'acheter son alimentation

animale à Maisadour. Quant aux adhérents qui choisissent la vente directe, ils ne bénéficient plus d'aucun prix sur le maïs.

La cohabitation entre groupes coopératifs industriels et petites coop est-elle possible ?

ISABELLE DAUGREILH. Je ne crois pas.

Les petites ne résistent pas face aux grosses. Cette course à la concentration et à l'économie d'échelle conduit par ailleurs aux dérives que l'on a vues avec Spanghero et sa viande de cheval: on va chercher la viande toujours plus loin, pour bénéficier de meilleurs tarifs et d'un coût du travail allégé. À l'arrivée, cela contribue à tirer tous les prix agricoles vers le bas et à fragiliser les exploitations familiales. En tant que force syndicale, nous demandons à Coop de France de réinverser la tendance et de respecter les principes d'équité. Avec un espoir mitigé, toutefois, quand le vice-président de la structure est également le président de Maisadour...

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR M.-N. B.

« Notre mouvement a 150 ans et entend durer »

Pour Philippe Mangin, président de Coop de France, le mouvement coopératif agricole préserve ses valeurs et s'impose une vérification régulière de ses engagements.



Spanghero – et sa viande de cheval –, coopérative Cécab, actionnaire de l'abattoir Gad, emmêlé dans la crise bretonne... Quel regard portez-vous sur ce qui apparaît comme des « dérives » des valeurs coopératives ?

PHILIPPE MANGIN. Coop de France rassemble 2800 coopératives, représentant 300000 adhérents et 160000 salariés. Dans cette diversité, des dérives peuvent se produire. Chez Spanghero-Lur Berri, je vous signale que l'assemblée générale quasi unanime de la coopérative a chassé le président élu, qui avait fauté. C'est une preuve de notre démocratie et de la vitalité de notre mouvement. En Bretagne, sans nier les difficultés rencontrées par la Cécab, la coopération a pour l'essentiel cherché à anticiper les surproductions porcines et volaillères pour s'orienter vers la qualité. Il est vrai que certains de nos adhérents ont dû atteindre une taille critique pour faire face aux mutations des techniques,

de la distribution, du marché. Mais, pour autant, les résultats de cette gestion reviennent aux coopérateurs eux-mêmes. La différence est d'importance.

Dans la diversité de vos composantes, comment faites-vous vivre la démocratie face aux impératifs économiques, écologiques et européens ?

PHILIPPE MANGIN. La Coopération agricole a été la première, avec les Scop, à s'imposer

« S'AGISSANT DE NOTRE GESTION OU DE NOS PRODUITS, NOUS POURSUIVONS UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ. »

la « révision coopérative », une vérification régulière de ses engagements et de ses pratiques. La Loi Hamon cherche à étendre cette révision. S'agissant de notre gestion ou de nos produits, nous poursuivons une démarche de qualité. Cette qualité doit asseoir un lien de confiance avec les consommateurs. Coop de France a mis en œuvre une charte du conseil coopératif, renforçant la gouvernance

démocratique, associant au mieux les coopérateurs. Elle a créé une certification Agri-confiance prenant en compte les facteurs nutritionnels et écologiques. Nous refusons le court-termisme actuel. Notre mouvement a 150 ans et entend durer.

Des dynamiques coopératives semblent se développer à travers le monde, notamment chez les pays émergents. Comment Coop de France s'inscrit-elle dans ce mouvement ?

PHILIPPE MANGIN. La part de la France dans les exportations agricoles et agroalimentaires s'effrite. Mais la qualité française demeure recherchée. Une coopérative comme Malteurope est leader européen dans son secteur et bien d'autres comme Sodiaal, pour les produits laitiers. Par ailleurs, nous nous inscrivons dans les solidarités coopératives avec l'Afrique ou l'Amérique du Sud. Dans un monde en crise, j'exprime ma profonde confiance en la coopération agricole.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR J.-P. M.

Retrouvez la version longue sur www.humanite.fr.

► 160 000

C'est le nombre d'agriculteurs travaillant dans des coopératives, soit les trois quarts des agriculteurs.

Les coopératives agricoles françaises en chiffres

2800 entreprises coopératives, unions et Sica dans le secteur agricole, agroalimentaire et agro-industriel. 11 545 Cuma (Coopératives d'utilisation de matériel agricole). 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires global des coopératives et de leurs filiales en 2011.

LE REPORTAGE

Du local au local, où l'expérience Figeac

Créée en 1985, la Sicaseli, devenue Fermes de Figeac, mise sur le développement territorial pour œuvrer au maintien et à l'autonomie des élevages.

Figeac, envoyée spéciale.

C'est l'histoire d'une coopérative qui n'en est vraiment pas une, mais dans l'idée de l'être mieux. Une structure endogène au nord-est du Lot, organiquement mêlée aux terres du Ségala et du Limargue qui s'étirent de Capdenac à Comiac, frôlant la Corrèze par le nord, l'Aveyron par le sud et le Cantal par l'est. Des pâtures pour beaucoup cernées de bosquets et de bois dont les branchages nus, rincés par les pluies de janvier, zèbrent un paysage châtain où broutent des limousines spongieuses.

C'est ici, donc, qu'est née la Sicaseli, rebaptisée Fermes de Figeac voilà deux ans. Une coop territoriale, pourrait-on dire, si le statut existait. « Nous avons voulu rester les acteurs de son évolution », décrypte Pierre Lafrayette, président de la structure. « Cette idée a imbibé toute notre réflexion », germée en 1984. Les deux petites coopératives qui assuraient alors les services d'approvisionnement en engrais et en alimentation animale étaient à un carrefour. « Les volumes

ne suffisaient plus, chacune était trop petite pour survivre », poursuit Pascal Nowak, responsable des marchés agricoles.

Elles fusionnent. Mais tandis que l'époque pousse les coops à s'étendre au-delà de leur territoire, elles décident de se cantonner au leur, et d'y puiser une valeur ajoutée. « À défaut de pouvoir réaliser des économies d'échelle, il nous fallait trouver d'autres revenus », reprend Pierre Lafrayette.

En 1985 est créée la Sicaseli. Sica, comme société d'intérêt collectif agricole (lire ci-contre). Et Se-Li, comme Ségala et Limargue. « Les gars tenaient à rester eux-mêmes au sein d'un département aux productions très diverses », résume le président. D'une berge à l'autre du Lot, les habitudes varient, se tournant plus sûrement vers le Tarn côté sud, où la céréale domine, penchant vers la Corrèze côté nord. En Limargue comme en Ségala, c'est le ni-ni qui prévaut. « Ni Midi-Pyrénées ni Auvergne », résume Pascal Nowak. Qu'elle soit destinée à la viande ou au lait, ici, la vache est reine, depuis long-

temps que les fraises et le tabac lui ont cédé le terrain. S'il reste du légume, il est minoritaire. Le grain, lui, a poussé dans la foulée des bêtes.

Jusqu'en 1992, la Sicaseli investit, construit un dépôt agricole dans chacun des cinq cantons, perfectionne son accompagnement technique. Le souci se résume ainsi : aider à l'autonomisation des élevages et garantir leur maintien, notamment via l'installation de jeunes, alors que, comme ailleurs, 30 % d'exploitations s'éteignent chaque décennie.

Passé 1993, est créée une Cuma – coopérative d'utilisation de matériel agricole – ainsi qu'un groupement d'employeurs. Dès 2004, alors que le prix des céréales commence à osciller sur les marchés, la Sicaseli encourage la production locale d'alimentation animale. « On est passé de rien à 4500 tonnes de céréales par campagne, explique Pascal Nowak. Nous sommes en autonomie totale. Le surplus, nous le stockons. »

On cherche, enfin, des débouchés. Très vite, les éleveurs prendront racine dans le Gamm Vert de Figeac. Spécialiste du jardinage et de l'animalerie, l'enseigne est une franchise du groupe coopératif In Vivo, auquel la Sicaseli est adhérente. On y propose d'abord du yaourt et de la salaison. En 2003, l'idée est poussée plus loin, en créant la première boucherie Sicaseli avec des produits à la coupe. Deux autres

suiront, toujours dans les Gamm Vert du secteur.

Sept bouchers exercent aujourd'hui dans celle de Figeac. Sur l'étal, les viandes des adhérents, provenant de limousines ou de charolaises paissant toutes dans un périmètre de 30 kilomètres. « L'idée est de créer un maillage étroit entre les producteurs et l'enseigne. Pour conserver l'étiquette Fermes de Figeac, ni eux ni elle ne peuvent se délocaliser », explique Guillaume Bach, gérant du magasin. Le dispositif fonctionne, reconnu comme exemplaire en France. En sus de la boucherie, le minimarket dispose d'une charcuterie, d'un primeur, mais aussi d'un rayon épicerie, et même de vêtements. Jésus du Cantal, chaussettes de Corrèze, bière du Lot, savon du Limousin : la proximité demeure le premier credo, le commerce équitable nord-nord le second. Autonomie et développement local restent quant à eux les mamelles auxquelles Fermes de Figeac nourrit son ambition, n'hésitant pas à se mêler de mécénat social autant que de formation ou de dispositifs de création d'emploi. « Les agriculteurs ne représentent que 4 % des actifs du territoire. Nous ne pourrions nous développer que si lui se développe », résume Pierre Lafrayette. La démonstration d'intérêt réciproque est déjà faite, selon Dominique Olivier, directeur de la structure. « Si nous avions fusionné avec une coopérative régionale, puis une nationale, nous ne serions plus que 10 employés. Au lieu de cela, Fermes de Figeac salarie 140 personnes, dont 11 bouchers, alors que 40 communes du Lot ont perdu le leur en dix ans. »

Son dernier champ d'exploration : l'énergie et les ressources vertes. Déjà en boîte, une SAS (société par actions

LES REPÈRES

Un capital ouvert aux salariés

Une Sica, ou société d'intérêt collectif agricole, est une forme juridique plus ouverte aux activités rurales de toutes natures – commerces, associations, entreprises – que ne l'est une coopérative agricole. Elle en épouse toutefois les principes fondateurs. Ainsi le capital de celle de Fermes de Figeac est-il ouvert aux agriculteurs adhérents à hauteur de 80 %, et aux salariés à hauteur de 20 %. Elle fonctionne sur un fonds propre de 3 millions d'euros.

simplifiée) de photovoltaïque fonctionne selon les principes d'entraide et de démocratie propres aux coops. « Nous cherchions un montage qui garantisse à tous les adhérents de pouvoir bénéficier des tarifs de rachat de l'électricité », explique Laurent Causse, responsable du secteur. De même, Fermes de Figeac entend-elle profiter de ses ressources en biomasse ou en bois. Le vent, l'eau et les crédits carbone sont, enfin, dans sa ligne de mire. Au risque de pousser le bouchon trop loin dans la commercialisation du vivant ? « Chaque projet passe au crible de nos valeurs, rétorquent les intervenants. Pour exister, il doit répondre à trois objectifs : garantir de la valeur ajoutée au territoire, un retour pour les adhérents, et le respect du vivant. »

MARIE-NOËLLE BERTRAND



La proximité demeure le premier credo des Fermes de Figeac : « Un maillage étroit entre les producteurs et l'enseigne. » Préparation des produits à la coupe au Gamm Vert de Figeac.

TRIBUNE LIBRE

JOSIE RIFFAUD, CONFÉDÉRATION PAYSANNE-VIA CAMPESINA, PAYSANNE EN GIRONDE.

Les luttes paysannes trouvent de plus en plus d'écho au sein des milieux militants, mais aussi auprès de citoyens qui se posent des questions sur l'avenir des humains et de notre planète Terre. Nous sommes nombreux et nombreuses à refuser que les paysans et les paysannes disparaissent pour laisser la place à des fermes-usines. Les conséquences négatives des choix de modes de production, de commerce, de modèles économiques qui ont été fait au XXe siècle sont de plus en plus sensibles. Crises alimentaires, écologiques, climatiques, sociales, économiques s'accumulent aux quatre coins du monde avec les mêmes conséquences désastreuses. Des solidarités entre les peuples, entre urbains et ruraux s'imposent.

Via Campesina a acquis, au niveau de la résistance internationale, un rôle primordial du fait de sa forte implication lors des mobilisations contre l'Organisation mondiale du commerce, contre les conférences sur le climat, par sa participation à des forums sociaux mondiaux pour défendre d'autres mondes possibles, à l'ONU par le biais de la FAO et, surtout, pour avoir mis en avant la notion de « souveraineté alimentaire ».

Via Campesina est un mouvement paysan international de coordination et de lutte de paysans et de paysannes, petits et moyens agriculteurs-agricultrices, femmes rurales, peuples autochtones, sans terres, jeunes ru-

raux, pêcheurs artisans et artisanes, peuples afro-descendants, travailleurs-travailleuses agricoles, qui a vu le jour en 1993. La Confédération paysanne est un des membres fondateurs. Sont aujourd'hui membres de Via Campesina 150 organisations de 70 pays d'Europe, des Amériques, d'Asie et d'Afrique, organisés en 9 régions.

L'objectif commun a été, dès le départ, la défense de l'agriculture paysanne et celle des travailleurs et des travailleuses de la terre et de la mer. Puis, dès 1996, le caractère stratégique de la lutte pour la souveraineté alimentaire s'est imposé. Cette lutte-là, c'est la lutte frontale contre la dictature du mar-

« **PRÉSERVER NOTRE MODE PAYSAN DE PRODUCTION ET PRODUIRE UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, ACCESSIBLE À TOUS, AVEC UN GRAND SOUCI DE JUSTICE SOCIALE, CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE.** »

ché, la financiarisation, le productivisme, l'idéologie néolibérale et les propagandes qui les accompagnent. Nous refusons en effet catégoriquement les visions basées sur la compétition et la rivalité entre les peuples. Nous nous opposons à ces propagandes qui prétendent que, pour nourrir les populations, l'industrialisation de l'agriculture avec son arsenal de néotechnologies (OGM, nanotechnologies...) est le passage obligé. Le libre-échange ne facilitera pas l'accès généralisé à l'alimentation par des prix soi-disant bas.

Redonner crédit aux paysans contre les fermes-usines

Depuis toujours, ce sont les paysans et les paysannes qui nourrissent les populations, avec des aliments sains qui correspondent aux besoins, aux habitudes, aux cultures, et pour peu que nous en ayons les moyens, nous continuerons dans cette voie. Les moyens d'y parvenir passent par: la réforme agraire globale, qui comprend l'accès à la terre, à l'eau, au crédit pour les hommes comme pour les femmes; la défense et le

à l'ouverture totale des frontières pour la libre circulation des humains, mais totalement opposés à ladite libre circulation des marchandises.

Les vingt années de luttes paysannes qui viennent de s'écouler ont été centrées sur la solidarité entre les paysans du monde en lien avec les autres citoyens, sur le soutien et le respect mutuel, une politique de non-discrimination au motif de l'âge, de la race, du sexe ou des préférences sexuelles. Via campesina œuvre à mener toutes ces luttes en convergence avec les mouvements sociaux. Notre lutte pour préserver notre mode paysan de production va de pair avec notre lutte pour produire une alimentation de qualité, accessible à tous, avec un grand souci de justice sociale, climatique et écologique. Nous sommes très engagés, avec tous les citoyens impliqués dans des démarches de résistance, contre « les grands projets inutiles imposés et néfastes » tels que l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, l'exploitation des gaz et pétroles de schiste, les lignes LGV... La Terre nourricière est en danger, nous nous devons d'unir nos forces, nos solidarités, ici et partout, pour stopper les massacres.

soin de la terre et du territoire; la défense des biens naturels, des semences, de l'agro-écologie et de la biodiversité végétale, des animaux sauvages et des terres cultivées.

Les politiques de libre-échange, en interdisant la protection et le soutien des agricultures locales, conduisent à des crises alimentaires graves. Avec le droit de souveraineté alimentaire, nous prônons le droit des peuples, des États, de protéger les frontières pour sauver les agricultures locales et l'alimentation. Nous sommes favorables

Quelle autonomie des agriculteurs en Afrique ?

FABRICE LARUE, CHEF DE PROJET À LA FONDATION POUR L'AGRICULTURE ET LA RURALITÉ DANS LE MONDE (FARM).

Dans les prochaines années, un défi majeur à relever sera de répondre à la croissance de la demande alimentaire et aux changements d'habitudes alimentaires induits par l'augmentation importante de la population (1), de plus en plus urbanisée. Les efforts des pays africains pour assurer le développement de l'agriculture et contribuer à la sécurité alimentaire passent par un renforcement des organisations agricoles et des filières agroalimentaires. Pour investir et accroître leur production, les agriculteurs devront sécuriser leurs circuits de commercialisation et bénéficier d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée, ce que peut permettre le regroupement en coopératives agricoles. Par ailleurs, sans le renforcement des filières agricoles qui valorisent les productions locales, les États devront avoir encore plus recours aux importations. La mise en place actuelle d'un nouveau cadre juridique des coopératives, en Afrique, pourrait permettre, à certaines conditions, l'émergence d'une plus grande autonomie des agriculteurs et des agricultrices qui en sont membres et la pérennisation de leurs activités.

Le droit coopératif, entendu sous sa forme contemporaine, est présent sur le continent africain depuis l'époque coloniale, même si le système coopératif a préexisté sur le continent à travers des modes d'organisation traditionnels tels que le système des « tontines », des communautés villageoises, des groupements, etc. L'immixtion des autorités publiques dans la création et le développement des coopératives se poursuit après les indépendances avec la même logique de contrôle de

ces structures par l'administration. Dans certains pays, un mouvement coopératif a émergé, à partir des années 1990, et essaie de prendre le contre-pied de l'héritage colonial par la mise en place de structures placées sous le sceau de l'indépendance et du volontariat.

Les enjeux sont de taille. Après le désengagement des États, dans le prolongement des plans d'ajustement structurel des années 1980 et 1990, les agriculteurs ont dû assumer de nouvelles responsabilités. Outre la production, il leur a fallu s'ap-

« **DEPUIS LE 15 MAI 2011, UNE NOUVELLE LOI COMMUNAUTAIRE PERMET D'ENVISAGER UN SECOND SOUFFLE POUR LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AGRICOLE.** »

provisionner en intrants (semences, engrais, etc.), obtenir des crédits agricoles auprès d'institutions financières peu enclines à financer le secteur agricole, tout en développant les activités de collecte et de commercialisation de leurs produits. En outre, les premières expériences, souvent accompagnées par des organisations internationales (ONG, bailleurs, etc.), en matière de gouvernance coopérative, de gestion financière et de développement de services économiques, ont connu des résultats inégaux.

Depuis le 15 mai 2011, une nouvelle loi communautaire encadre les coopératives en Afrique et permet d'envisager un second souffle pour le mouvement coopératif agricole. En effet, le neuvième acte uniforme de l'Organisation pour l'har-

monisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), intitulé « Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives », est devenu applicable dans les dix-sept États parties (2) du traité Ohada. Il se fixe comme objectif d'uniformiser le droit coopératif dans la zone Ohada, dans une perspective d'amélioration de l'environnement juridique et de développement économique de ce secteur.

Le renforcement du cadre juridique des coopératives constitue une étape importante dans la structuration des filières agricoles. Reste à le compléter par de réelles politiques publiques de soutien à l'agriculture et à l'éducation en milieu rural.

(1) Entre 2008 et 2050, la population de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, passera de 293 millions d'habitants à 617 millions, selon le Fonds des Nations unies pour la population.

(2) Les États membres de la zone Ohada sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mali, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

DANS VOTRE SUPPLÉMENT LE MOIS PROCHAIN

► NOTRE DOSSIER

Les femmes au cœur de l'économie sociale et solidaire (ESS)
Dans beaucoup de pays, l'ESS représente une voie d'émancipation du travail féminin

MARDI 4 MARS